

**Discours de présentation de la  
nouvelle ambition pour la biodiversité de la région Ile-de-France**

Corinne Rufet

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus,

J'aime souvent présenter la biodiversité comme la condition nécessaire à l'équilibre des systèmes naturels. En d'autre mot une condition qui fait que les réalités d'aujourd'hui pourront perdurer.

Soyons honnête nous ne savons pas exactement quels sont toutes les conséquences à moyen et long termes de la diminution de la biodiversité engendré par l'activité humaine, cependant des études nous permettent de les toucher du doigt. Natureparif nous dit par exemple qu'environ 20% des surfaces cultivées franciliennes dépendent de la pollinisation par les insectes. Je ne peux pas m'empêcher de taquiner ceux qui ont tendance à penser que « l'écologie ça commence à bien faire », alors qu'elle contribue directement à la productivité de l'agriculture...

Ces quelques mots d'introduction pour partager avec vous ma conviction profonde, défendre la biodiversité aujourd'hui c'est nous permettre de construire demain.

C'est animée par cette conviction que je vous présente aujourd'hui le rapport sur la nouvelle ambition pour la biodiversité en Ile-de-France. Ce rapport est construit sur trois piliers :

- **la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité ;**
- **la version finale du schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré avec l'Etat ;**
- **et l'actualisation du dispositif de classement en Réserves Naturelles Régionales**

Le rapport propose également **d'adhérer officiellement à la stratégie nationale de la biodiversité** afin de donner un large écho à notre nouvelle stratégie régionale.

La stratégie régionale pour la biodiversité à quatre objectifs majeurs :

1. **Premièrement elle propose de mobiliser les acteurs franciliens en faveur de la biodiversité, de la ville à la campagne.** Les moyens d'action sont clairs inciter les acteurs du territoire à engager une démarche pédagogique et progressive en faveur de la biodiversité en diffusant largement la charte régionale de la biodiversité revisitée. Nous inciterons les acteurs franciliens à aller plus loin dans leur démarche en conditionnant les aides régionales à la biodiversité à la signature de la charte.

**2. Deuxièmement accompagner la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique et la déclinaison locale de la trame verte et bleue.**

Nous y arriverons :

- a) grâce à la mobilisation de Natureparif et des services régionaux pour diffuser et faire connaître le SRCE,
- b) mais aussi en mobilisant les politiques régionales existantes pour préserver les continuités écologiques,
- c) enfin pour relever ces défis ambitieux, nous ne pouvons nous contenter de la mobilisation des seuls acteurs aujourd'hui motivés malgré tout le mérite qu'il faut leur accorder, nous inciterons donc les gestionnaires économiques et les collectivités à agir concrètement à travers la signature de contrats d'objectives biodiversités.

**3. Le troisième objectif de notre stratégie régionale est de valoriser le patrimoine naturel et géologique protégé de l'Île-de-France.** Le maintien et la création de nouvelles Réserves naturelles régionales nous permettront de sauvegarder le patrimoine naturel de l'Île-de-France.**4. Enfin, le quatrième et dernier objectif de la stratégie est de mieux préserver les espèces et habitats du territoire.** Nous y arriveront-en

- a) contribuant à la dynamique du réseau Natura 2000 par une gestion écologique exemplaire des propriétés régionales concernées ;
- b) en encourageant la création du Parc Naturel Régional de la Brie et de deux Morin et celui du Bocage Gâtinais ;
- c) et en continuant de répertorier et de faire connaître le patrimoine biodiversité de l'île de France grâce notamment aux travaux de l'observatoire de la biodiversité

Notre région, parce qu'elle travaille étroitement avec les associations, a toujours été en pointe sur les questions de biodiversité. Pour répondre aux ambitieux objectifs nous devons continuer à investir pour protéger et restaurer la biodiversité francilienne. L'adoption de ce rapport est une étape qui sera ensuite déclinée au travers d'autres délibérations qui vous seront prochainement soumises :

- la future convention pluriannuelle avec Natureparif ;
- la future convention pluriannuelle avec l'Agence des Espaces Verts ;
- les futurs contrats avec les parcs naturels régionaux ;
- la mise en œuvre du plan de développement rural régional ;
- le prochain contrat de plan Etat-Région.

Comme vous le voyez chers collègues, la biodiversité est un sujet fort autour duquel nous serons encore amenés à débattre très prochainement.

Le deuxième volet de ce rapport, nous en avons déjà débattu en assemblée régionale en septembre 2012. Le SRCE a largement été discuté et revient devant l'assemblée après que la consultation des collectivités, de l'autorité environnementale et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel puis l'enquête publique l'aient largement validé.

Le SRCE est un document important notamment car l'Etat et les collectivités devront à partir de son adoption prendre en compte les propositions du SRCE pour maintenir les continuités écologiques. L'élaboration du SRCE a déjà permis une prise en compte de ces enjeux dans le SDRIF. Les deux schémas ayant été élaborés pendant la même période, des échanges réguliers entre les équipes en charge des deux documents ont pu avoir lieu. Je suis ravie de dire aujourd'hui que grâce au travail sur le SRCE le projet de SDRIF intègre les enjeux de biodiversité dans ses défis, dans son projet spatial et dans ses orientations réglementaires.

Je compte donc sur vous pour faire de l'Île-de-France la première région française à adopter formellement son schéma de cohérence écologique et ainsi à montrer notre volontarisme en matière de préservation de la biodiversité.

Pour finir laissez-moi vous dire quelques mots sur l'actualisation du dispositif de classement en Réserves naturelle régionales. Le dispositif de classement devait être ajusté suites à des évolutions législatives qui ont consisté à rapprocher le régime des réserves naturelles régionales de celui des réserves nationales. Les adaptations faites par la Région sont essentiellement pour une prise en compte d'une meilleure concertation lors du classement d'un territoire en réserve. Ces modifications nécessaires ne changent pas fondamentalement le dispositif régional initial.

Comme vous le voyez chers amis, je propose un cadre général d'action ambitieux pour la biodiversité francilienne. Permettez-moi de remercier Camille BARNETCHE, Nathalie EVAÏN BOUSQUET et Patricia Correze LENEË de la direction de l'environnement mais aussi Natureparif, les services de la DRIEE au niveau de l'Etat qui ont participé à l'élaboration du SRCE et de la nouvelle stratégie régional.

J'espère que nos débats nous amèneront à l'adoption de cette nouvelle stratégie ambitieuse.

Je vous remercie.